## Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20090515-0000002880-DE

#### Acte Certifié exécutoire

Envoi: 18/05/2009

Réception par le Prefet : 18/05/2009

Publication: 25/05/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

> Cher du Service Administratif de l'Assemblée

 $N^{\circ}$  CP-2009-7-6-1

Séance du vendredi 15 mai 2009



## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

# PROGRAMMES DEPARTEMENTAUX 2007-2008-2009 Assainissement (C213) - Aménagement Hydraulique du Vignoble (C215)

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2007/I 6ème/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 Eau (C01),
- VU la délibération n° 2008/I 6ème/02 du Conseil Général du 13 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008 Eau (C01),
- VU la délibération n° 2008-5-6-6 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative au Budget Primitif 2009 Eau (C01),
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date des 10/04/2007, 22/09/2008 et 24/02/2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

décide d'inscrire aux Programmes 2007, 2008 et 2009 d'Assainissement et d'Aménagement Hydraulique du Vignoble les opérations figurant en annexes au rapport, ce qui induit au titre du:

- · Programme 2007 : un montant de subvention de 26 550 € pour l'Assainissement,
- · Programme 2008 : un montant de subventions de 14 107 € pour l'Assainissement,

· Programme 2009 : un montant de subventions de 205 440 € pour l'Assainissement et de 910 € pour l'Aménagement Hydraulique du Vignoble.

L'imputation est la suivante: Chapitre 204 – Nature 20414 – Fonction 61.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions